Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 029-212902886-20251224-D2025_34-DE

Département du Finistère
Commune de Trégarantec - 29260
Tél : 02 98 83 61 65
mairie.tregarantec@wanadoo.fr

Nombre de conseillers en exercice : 14	L'an 2025 le 23 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Trégarantec, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de monsieur Yann TOUDIC, Maire, après avoir été convoqué conformément à l'article L. 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
Étaient présent.e.s : 10	Yann TOUDIC Maire, Magali CORRE 1ère adjointe, Maryse LOAEC 2ème adjointe, Yann ALANOU 3ème adjoint, Romuald BOIVIN, Charles-Henri DEBONNAIRE, Yohann COEFFEUR, Anne BERROU, Maryline BOUCHER et Sandra CAM.
Absents non excusés : 3	Pierre MAUDIRE, Samuel HENRY, Gabriel VEIGA FERNANDES
Absent excusé : 1	Xavier ROUDAUT

Délibération n°2025-34
Autorisation à solliciter une subvention Pacte Finistère 2026 volet 1 : travaux de voirie

Le Département du Finistère, par le biais d'une enveloppe annuelle pour chaque canton, souhaite prendre en compte les besoins spécifiques des communes et accompagner des projets ayant un rayonnement communal.

Cette enveloppe par canton est répartie entre les communes chaque année à l'issue de la conférence cantonale sur la base d'une fiche projet à compléter en fonction des priorités et modalités retenues.

Seuls les travaux réalisés avant fin 2026 seront finançables jusqu'à une hauteur maximale de 80%. Si plusieurs dossiers sont présentés, ils devront être classés par ordre de priorité.

Le Maire propose de solliciter auprès du conseil départemental du Finistère une subvention dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030-Année 2026/volet 1, le projet de travaux de la voirie communale avec des travaux de Point à Temps Automatique.
Cette demande sera classée en priorité 2.
Montant des travaux estimé sur la base du devis transmis par EUROVIA: 4 097 € HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- DONNE son accord pour la réalisation du projet de routes à rénover sur la commune d'un montant prévisionnel de **4 097** euros HT.
- AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil départemental une subvention dans le cadre du PACTE 2030/2026 (volet 1)
- S'ENGAGE à prendre en charge la part qui lui incombe et d'inscrire le montant de ces dépenses au budget de la Commune 2026

Fait à TRÉGARANTEC, le 24 décembre 2025

Yann TOUDIC
Maire

MAIRIE DE TRÉGARANTEC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29260 * FINISTÈRE *

Transmise au représentant de l'Etat le:
Affichée le
Le Maire : Yann TOUDIC certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.